Federaal Migratiecentrum

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 septembre 2024

Le détachement, important canal de mobilité pour les ressortissants de pays tiers

Le Centre fédéral Migration Myria publie aujourd'hui le quatrième cahier de son rapport annuel *La migration en chiffres et en droits 2024*, intitulé « *Migration économique, libre circulation et étudiants* ».

La migration de main-d'œuvre en provenance de pays hors UE se stabilise en 2023

Après la forte augmentation des flux migratoires économiques de ressortissants de pays tiers enregistrée en 2022, la plupart des indicateurs font état d'une stabilisation en 2023, notamment en raison d'un léger apaisement du marché de l'emploi, en surchauffe jusque-là.

En 2023, 8.629 visas long séjour ont été octroyés à des ressortissants de pays tiers pour des raisons professionnelles, qu'il s'agisse de salariés ou de travailleurs indépendants. C'est 6 % de plus que durant l'année record 2022. Les principaux bénéficiaires en sont les Turcs (19 %), les Indiens (19 %), les Marocains (6 %) et les Tunisiens (6 %).

Les permis uniques affichent également une légère hausse. En 2023, 20.594 permis ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers, toutes régions confondues (premières demandes et renouvellements). Cela représente une augmentation de 4 % par rapport à 2022.

Détachement de main-d'œuvre en Belgique : plus de ressortissants de pays tiers qu'en 2022

Par ailleurs, 209.721 personnes ont été détachées en Belgique dans le cadre de la libre circulation des services en 2023. Il s'agit principalement de citoyens de l'UE (77 %), mais la part des ressortissants de pays tiers augmente de manière significative (22 % en 2023 contre 9 % en 2017).

Myria note que l'augmentation récente des détachements en provenance de pays d'envoi comme la Pologne, le Portugal et la Lituanie s'explique principalement par le nombre croissant de ressortissants de pays tiers (comme les Ukrainiens, les Biélorusses et les Brésiliens) détachés depuis ces pays. Cela semble indiquer un remplacement (partiel) des ressortissants de l'UE par des ressortissants de pays tiers parmi les détachés. Ce groupe s'est de plus en plus diversifié au fil des ans. Ainsi, on constate depuis peu une augmentation significative du nombre de travailleurs détachés de nationalité caucasienne ou d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Géorgie et Ouzbékistan).

Les conclusions de Myria confirment les résultats de recherches antérieures qui révèlent que le détachement est devenu un facteur important de mobilité pour les ressortissants de pays tiers. Néanmoins, les détachés originaires de pays tiers sont plus vulnérables à l'exploitation que les détachés originaires de l'UE. Par conséquent, ils ont besoin de toute urgence d'une protection juridique accrue.

Téléchargez le cahier *Migration économique, libre circulation et étudiants*, également disponible sur le site web de Myria.

Place Victor Horta 40 boîte 40 • 1060 Bruxelles • T +32 (0)2 212 30 00
myria@myria.be • www.myria.be • Facebook • X• LinkedIn